



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2022

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Neuvième session

Niamey (hybride), 28 février – 2 mars 2023

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes plénières sur les examens volontaires infranationaux et apprentissage par les pairs afin de stimuler l'action locale

Informations et lignes directrices pour la table ronde plénière sur les examens volontaires infranationaux et apprentissage par les pairs afin de stimuler l'action locale

I. Date, heure et lieu

1. La table ronde se tiendra mercredi 1^{er} mars 2023, de 9 heures à 10 h 30 dans la salle des plénières.

II. Introduction

2. Les autorités des entités infranationales telles que les villes, les municipalités, les comtés et les districts sont particulièrement bien placées pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Les actions au niveau local sont cruciales pour adapter les deux programmes de développement au contexte local et mobiliser l'engagement effectif des communautés locales, qui sont en première ligne et les bénéficiaires des actions de mise en œuvre des deux programmes. En outre, les interventions au niveau local se prêtent facilement à une mise en œuvre intégrée afin d'apporter des changements réels et tangibles dans la vie et l'environnement des populations, garantissant ainsi qu'il n'y ait pas de laissés pour compte.

3. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Département des affaires économiques et sociales, Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA) et d'autres partenaires clés se sont donc associés pour appuyer les examens volontaires infranationaux en Afrique. Cela passe notamment par l'élaboration et la diffusion de directives spécifiques à l'Afrique pour les examens volontaires infranationaux et d'un modèle connexe. À ce jour, plus d'une vingtaine de localités africaines ont réalisé ou sont en train de réaliser un examen volontaire infranational. Ces examens ont des avantages

* ECA/RFSD/2023/1.



avérés : ils sensibilisent, donnent une dimension locale et renforcent l'engagement des différentes parties prenantes et ils stimulent l'action locale pour mettre en œuvre les deux programmes de développement. Ils représentent également des approches locales pour l'adoption des principes des deux programmes et peuvent être adaptés aux besoins et aux priorités des localités qui les entreprennent.

4. Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre des deux programmes, les examens volontaires infranationaux seront essentiels pour approfondir l'adaptation à l'échelle locale et la mise en œuvre des deux programmes de développement et pour promouvoir des interventions et des investissements orientés vers l'action susceptibles de donner des résultats mesurables pour la vie des populations et de la planète.

III. Objectif

5. Les objectifs de la table ronde sont les suivants :

a) Faciliter et mettre en évidence les avantages de l'apprentissage par les pairs, et identifier les moyens de lancer et de renforcer les examens volontaires infranationaux à tous les niveaux afin de stimuler la mise en œuvre locale et nationale dans le contexte des différentes crises qui se sont produites ;

b) Identifier des liens entre les processus d'examen nationaux et infranationaux, les parties prenantes et les politiques, et faire fond sur ces liens ;

c) Réfléchir à des recommandations et les formuler au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 et au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 pour renforcer l'examen, le suivi et le soutien des examens volontaires infranationaux.

IV. Lignes directrices

6. La table ronde plénière se déroulera suivant les lignes directrices ci-après :

a) Le/la Président(e) exposera les objectifs des débats définis plus haut et présentera le/la modérateur/trice et les panélistes indiqués à la section V. Il/elle donnera ensuite la parole au/à la modérateur/trice, qui conduira le dialogue entre les panélistes et les autres participants ;

b) Le/la modérateur/trice demandera à chaque panéliste de répondre, pendant cinq minutes au maximum, à une ou plusieurs des questions suivantes :

i) Quelles sont certaines des bonnes pratiques et des leçons tirées des processus d'examen volontaire infranational et de leur suivi ?

ii) Quels sont les politiques et programmes qui ont été conçus ou reformulés à la suite d'un examen volontaire infranational afin d'adapter les deux programmes de développement à l'échelle locale et d'accélérer leur mise en œuvre dans votre ville ou localité ?

iii) Quels sont les rôles des collectivités et des autorités locales pour faire avancer les deux programmes de développement ?

iv) Quels sont les lignes directrices et les outils que vous avez utilisés pour réaliser ou faciliter les examens dans votre ville ou localité, et quelles mesures de soutien prioritaires pensez-vous nécessaires pour améliorer l'application et la diffusion des lignes directrices et des outils ?

v) Quelles mesures et quels changements recommandez-vous d'aborder lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 et du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 afin de renforcer les examens volontaires infranationaux de façon qu'ils répondent mieux aux différentes crises et accélèrent la réalisation du développement durable ?

vi) Quels sont les mécanismes existants pour impliquer les parties prenantes au niveau communautaire dans les progrès en matière de développement durable ? Quelles sont les meilleures pratiques qui ont été appliquées dans les examens volontaires infranationaux pour intégrer les parties prenantes locales dans le processus ? Quelles améliorations doivent-elles être apportées ?

vii) Étant donné que les examens volontaires infranationaux se sont principalement concentrés sur les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau local, quelles opportunités les examens volontaires infranationaux offrent-ils pour évaluer les performances relatives à d'autres programmes mondiaux et régionaux, tels que l'Agenda 2063, l'Accord de Paris sur le changement climatique, la Décennie internationale d'action, la Décennie internationale d'action « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ?

viii) Comment les examens volontaires infranationaux ont-ils contribué au paysage des données nationales et quelles mesures devraient-elles être prises pour améliorer la base de données probantes afin de mieux étayer les politiques et d'améliorer le suivi des deux programmes de développement ?

c) Le/la modérateur/trice animera un dialogue interactif entre les panélistes et donnera aux représentants des pays et des localités procédant à un examen volontaire infranational en 2023 la possibilité de poser des questions aux représentants de localités ayant déjà pris part à ce processus ;

d) Il/elle invitera ensuite les autres participants à poser des questions et à formuler des observations ;

e) À l'issue du dialogue, le/la modérateur/trice présentera une synthèse des messages clés, y compris les recommandations qui auront été formulées, avant de redonner la parole au/à la Président(e), qui conclura la table ronde.

V. Présidence, modération et panélistes

7. Le/la président(e), le/la modérateur/trice et les panélistes de la table ronde seront les suivants :

Lieu : Salle des plénières (xxx)

Présidence : Le/la Président(e) du Bureau de la neuvième session du Forum régional

Modérateur/trice : xxx, ONU-Habitat

Panélistes :

- Le/la maire d'une localité procédant actuellement à un examen volontaire infranational
- Le/la maire d'une localité procédant actuellement à un examen volontaire infranational

- Un(e) ministre impliqué(e) dans la coordination des examens volontaires infranationaux
 - Un(e) représentant(e) des parties prenantes locales
 - Un(e) représentant(e) des jeunes
- _____